

Tissus de coton. Tissus composés entièrement de fibres de coton ou d'un mélange dans lequel les fibres de coton représentent l'essentiel du poids total. (Hong Kong).

Tissus composés entièrement de fibres de coton ou d'un mélange dans lequel les fibres de coton représentent l'essentiel du poids. Sont exclus de cette définition, les tissus de denim et de velours côtelé. (Taïwan).

Tissus de polyester et de rayonne. Sous réserve de la définition dérogatoire des tissus de polyester et coton, tissus composés d'un mélange de fibres de rayonne et de polyester représentant 50 % ou plus du poids du tissu. (Taïwan).

Tissus de polyester et coton à trame large. Tissus composés d'un mélange de fibres de coton et de polyester et dont le polyester représente 50 % ou plus du poids total. (Corée du Sud).

Tissus composés d'un mélange de fibres de coton et de polyester représentant 50 % ou plus du poids total, dont les fibres sont enduites ou non (c'est-à-dire, lorsque les fibres enduites représentent moins de 50 % du poids total). En sont exclus, les tissus de denim et de velours côtelé. (Chine).

Tissus composés d'un mélange de fibres de coton et de polyester et dont le polyester représente 50 % ou plus du poids total. En sont exclus, les tissus de denim et de velours côtelé. (Hong Kong).

Tissus composés d'un mélange de fibres de polyester et de coton représentant 50 % ou plus du poids total. Sont exclus de cette définition, les tissus de denim et de velours côtelé. (Taïwan).

Tissus de denim. Tissus d'armure sergée 2/1 ou 3/1 composés de filés de coton ou d'un mélange de filés de polyester et de coton, dont la chaîne est teintée généralement en bleu, brun ou noir et dont la trame est blanche. (Taïwan).

Tissus de laine peigné. Tissus tissés à partir de filés contenant au moins 17 % en poids de laine filée selon le système de laine peignée. (Corée du Sud, RPC, Tchécoslovaquie, Inde, Pologne, Roumanie, Taïwan, Uruguay).